

## COMMUNE DE SEPEAUX-SAINT ROMAIN

Le dix juillet deux mil vingt à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier MIGNON, Maire.

**Étaient présents** : BAILLIET Denis, DESGRANGES François, MARQUES Alexandra, MORISOT Frédéric, MUTTI Dominique, PONCHON Régine, PUARD Marie-Claire, ROBICHON Marylise, TOURRAIS Sylvain, VAN-HOORNE Laetitia et ZAKRZYNSKA Christophe.

**Absents représentés** : BAILLIET Hervé (pouvoir à BAILLIET Denis), CARNEIRO Thierry (pouvoir à DESGRANGES François) et RIBES Yves (pouvoir à PONCHON Régine).

**Absents** : ANDRIEUX Alain, FRANCHIS Régis, PAIS Albert et PASDELOUP Rodolphe.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L2121-10, L2121-14, L2121-17 et L2121-20 du CGCT.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, pour la présente session le Conseil choisit, pour secrétaire PONCHON Régine.

La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MIGNON. Monsieur le Maire demande à rajouter deux points à l'ordre du jour : Commissions CCJ et Location parcelle ZL94. Le Conseil accepte de modifier l'ordre du jour.

**Désignation des cinq délégués titulaires et des trois délégués suppléants en vue de l'élection des Sénateurs le dimanche 27 septembre 2020**  
**(voir PV ci-joint)**

### **Commissions Communautaires**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,  
**DESIGNE :**

**Commission Voirie et travaux : MIGNON Didier**

**Commission Finances et CLECT : MIGNON Didier**

**Commission Aménagement du territoire/ruralité et tourisme : MUTTI Dominique**

**Commission Environnement/économie circulaire : PONCHON Régine**

**Commission Déchets/déchetteries : MORISOT Frédéric**

**Commission Développement économique-numérique : MORISOT Frédéric**

**Commission Habitat : MIGNON Didier**

**Commission Urbanisme : VAN-HOORNE Laetitia**

### **Location du terrain cadastré ZL94**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer la parcelle cadastrée ZL 94 d'une contenance de 53a et 31ca.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

**ACCEPTE** d'établir un contrat de location d'un an reconductible.

**PRECISE** que le terrain sera loué en l'état (pas d'eau ni d'électricité) et qu'aucun aménagement (construction, buttes de terre, ...) ne sera possible

**FIXE** le loyer à deux cent cinquante euros payables en une fois à la signature du contrat.

Ainsi délibéré, les jours mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Maire clôture la séance à 21h30.

Lors de cette séance deux délibérations ont été prises (2020/25 et 2020/26)